

Descriptif de l'emploi LA MAIRIE DE FONTENILLES

6000 habitants

Commune dynamique en pleine évolution, située à 21 km de Toulouse, limitrophe du département du Gers et membre de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Recherche

Animateur-trice LUDOTHECAIRE

Placé(e) sous l'autorité du responsable du pôle culture, l'animateur Ludothèque anime, gère et dynamise la ludothèque, dans le respect du projet municipal. Il-elle valorise la ludothèque, espace social et culturel autour du jeu, gère le fonds de jeux et jouets et accueille un public diversifié.

Missions

- Accueillir, conseiller et accompagner tous types de public à la ludothèque
- Mettre en place le prêt de jeux et jouets / gestion du prêt et retour
- Aménager et animer un espace ludique : élaborer, préparer et animer des ateliers autour du jeu, en lien avec le public et avec l'équipe de la médiathèque :
 - Organisation d'animations autour du jeu (adultes)
 - Organisation d'activités ludiques et pédagogiques (enfants)
- Gérer le fonds de jeux et jouets

Profil demandé

- Titulaire de préférence d'un diplôme de Niveau BPEJPS / Ludothécaire / Animateur Jeu / Animateur socioculturel

Compétences :

- Connaissance du milieu du jeu
- Expérience dans l'animation
- Capacité à animer des groupes en atelier,
- Qualités relationnelles (travail en équipe, accueil du public)
- Sens de l'organisation et de l'initiative,
- Dynamisme et disponibilité,
- Capacités d'autonomie et d'adaptation,

Renseignements liés au poste

Grade(s) : Adjoint d'animation territorial

CDD 4 mois

Durée hebdomadaire : 32H00

Poste nécessitant une disponibilité le samedi, ponctuellement en soirée et lors des manifestations municipales.

Rémunération : Statutaire

Candidatures

Modalités : Adresser une lettre de motivation ainsi qu'un CV actualisé, votre dernier arrêté de situation administrative ou justificatif de réussite au concours à :

Monsieur le Maire
Mairie de Fontenilles
2, Place Sylvain Darlas
31470 FONTENILLES

Poste à pourvoir : dès que possible

« Conformément au principe constitutionnel d'égal accès à la fonction publique, cet emploi est ouvert aux candidats remplissant les conditions légales et réglementaires définies par le statut général de la fonction publique territoriale ainsi que par les statuts particuliers des différents cadres d'emploi. Néanmoins, sous réserve des dispositions légales interdisant tout recrutement par voie contractuelle (filiale police administrative, officier d'état civil, etc.), cet emploi peut également être pourvu à un agent contractuel de droit public, et notamment reconnu travailleur handicapé, dans le cadre des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».